

SENTIER PLURIEL de Grande-Digue inc

DESCRIPTION DE POSTES ET FONCTIONS ADDITIONNELLES

Les postes des membres du conseil d'administration et du comité exécutif ainsi que les fonctions additionnelles qui peuvent être assignées à n'importe quel membre de l'organisation pour assister au bon fonctionnement de Sentier Pluriel sont détaillés ci-dessous. Ce document est approuvé par le conseil d'administration sur recommandation du comité exécutif. Il doit servir de guide pour assister les membres du conseil d'administration et du comité exécutif ainsi que les membres désignés de Sentier Pluriel dans l'exécution de leurs tâches. Certaines de ces tâches peuvent être recombinaées ou réattribuées dans l'éventualité où les postes ne seraient pas tous comblés et les fonctions additionnelles ne seraient pas toutes assignées. Ainsi, une meilleure correspondance entre les tâches et les aptitudes et intérêts des personnes occupant ces postes et fonctions additionnelles sera assurée. D'autres tâches peuvent aussi être assignées par le conseil d'administration au besoin.

Nota: Le générique masculin est utilisé ci-après pour alléger le texte.

POSTES

PRÉSIDENT

Sous réserve de l'autorité dévolue au conseil d'administration, le président est responsable de la mise en œuvre des plans et politiques de l'organisation, préside les réunions des assemblées générales, du conseil d'administration et du comité exécutif et s'occupe de la gestion des affaires courantes. Il est élu chaque année par les membres de Sentier Pluriel durant l'assemblée générale annuelle des membres. Il peut aussi être nommé par résolution du conseil d'administration dans l'éventualité où le poste ait été déclaré vacant.

VICE-PRÉSIDENT

Le vice-président seconde le président et le remplace en son absence ou si le président est empêché ou ne peut agir. Il est élu chaque année par les membres de Sentier Pluriel durant l'assemblée générale annuelle des membres. Il peut aussi être nommé par résolution du conseil d'administration dans l'éventualité où le poste ait été déclaré vacant.

SECRÉTAIRE

Le secrétaire prépare les avis de convocation et les comptes rendus et procès verbaux des assemblées générales annuelles et extraordinaires, des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif et s'occupe de la correspondance officielle de l'organisation. Il a la garde des registres corporatifs. Il est élu chaque année par les membres de Sentier Pluriel durant l'assemblée générale annuelle des membres. Il peut aussi être nommé par résolution du conseil d'administration dans l'éventualité où le poste ait été déclaré vacant.

TRÉSORIER

Le trésorier est responsable de la gestion du budget, rédige les demandes de financement et s'assure du bien-être financier de l'organisme. Il est désigné comme principal signataire du compte financier de l'organisme. Il est élu par les membres de Sentier Pluriel durant l'assemblée générale annuelle des membres. Son mandat est de deux ans. Il peut aussi être nommé par résolution du conseil d'administration dans l'éventualité où le poste ait été déclaré vacant.

REPRÉSENTANTS DE SECTEUR

Les représentants de secteur représentent chacun des sept secteurs désignés à l'intérieur du DSL de Grande-Digue. Ils sont élus chaque année par les membres de Sentier Pluriel durant l'assemblée générale annuelle des membres. Ils peuvent aussi être nommés par résolution du conseil d'administration dans l'éventualité où leur poste ait été déclaré vacant.

PRÉSIDENT SORTANT

Le président sortant agit comme conseiller auprès du président et du conseil d'administration et peut assister aux réunions du conseil. Il favorise une transition en douceur vers la nouvelle présidence. Son mandat est d'un an non renouvelable.

FONCTIONS ADDITIONNELLES

FINANCEMENT

Le responsable du financement planifie, développe, met en œuvre et supervise des programmes et des événements de financement. Il assiste aux réunions du comité exécutif et du conseil d'administration, au besoin. Il est nommé par le conseil d'administration sur recommandation du comité exécutif.

COORDINATION DES BÉNÉVOLES

Le coordinateur des bénévoles agit comme point de contact entre les bénévoles et Sentier Pluriel. Il promeut la participation citoyenne aux activités de Sentier Pluriel. Il assiste aux réunions du comité exécutif et du conseil d'administration, au besoin. Il est nommé par le conseil d'administration sur recommandation du comité exécutif.

RELATIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Le responsable des relations avec des propriétaires établit et maintient une bonne relation avec les propriétaires des terrains où sont situés les sentiers de l'organisation et assure une résolution rapide et satisfaisante de leurs préoccupations. Il assiste aux réunions du comité exécutif et du conseil d'administration, au besoin. Il est nommé par le conseil d'administration sur recommandation du comité exécutif.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Le responsable du plan de développement prépare et tient à jour le plan de développement à long terme d'un réseau de sentiers à usages multiples, non-motorisés sur le territoire du district des services locaux de Grande-Digue. Il assiste aux réunions du comité exécutif et du conseil d'administration, au besoin. Il est nommé par le conseil d'administration sur recommandation du comité exécutif.

ADMINISTRATION DU SITE INTERNET

L'administrateur du site Internet est responsable de la création et de la gestion opérationnelle du site internet de Sentier Pluriel ainsi que de son entretien. Il assiste aux réunions du comité exécutif et du conseil d'administration, au besoin. Il est nommé par le conseil d'administration sur recommandation du comité exécutif.

GESTION DE PROJET

Le chargé de projet planifie, organise et met en oeuvre un projet dans le respect des normes et des politiques en vigueur, gère son bon déroulement et maintient une bonne communication entre toutes les parties prenantes. Il assiste aux réunions du comité exécutif et du conseil d'administration, au besoin. Il est nommé par le conseil d'administration sur recommandation du comité exécutif.